Ecole Primaire de la Rosière

PROCES VERBAL

Conseil d’Ecole extraordinaire du 23 mars 2017

**Présents :**

Pour l’école : Chrystèle Barbier, classe élémentaire- Véronique Lépine, classe maternelle

Pour les parents : Fiona Gaide, déléguée classe élémentaire –Jennifer Arpin-Pont, déléguée classe maternelle

Pour la mairie : Didier Charvet, DGS-Laetitia Cerisey, conseillère municipale-

Stéphane Gaide, conseiller municipal (arrivé à 18h00)

Excusées : Magali Arpin , suppléante classe élémentaire- Cécile Courtade ,suppléante classe maternelle

Début de séance 17h00, secrétaire de séance Véronique Lépine

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d’Ecole du 9 mars 2017 à l’unanimité.

2. La reconduction du PEDT est votée à l’unanimité pour l’année prochaine.

3. Cycle Piscine/restauration scolaire :

 Les contraintes horaires des lundis risquent de compliquer le temps du repas. La mairie a demandé à son prestataire s’il était possible de fournir un pique-nique pour ces jours-là en remplacement du menu habituel.

 3 formules « pique-nique » ont été proposées, ce qui permettra un gain de temps considérable.

Les membres du conseil approuvent.

4. Pédiculose :

L’ensemble de la collectivité est affecté par la présence de ces parasites. Depuis le mois de septembre et jusqu’au mois de mars, le phénomène est récurrent. Chaque partie essaye de trouver des solutions afin d’éradiquer ce fléau, mais sans véritable succès.

Il faut que tous ensemble nous agissions.

L’équipe éducative a contacté l’Inspecteur, qui propose de faire appel à un médiateur, afin de faire le lien avec les familles.

Le médecin scolaire nous fait part de sa réticence à intervenir dans l’école, nous disant qu’il nous appartenait de réunir et conseiller les familles concernées. Cela nous paraît délicat.

Les enseignantes et l’ensemble du personnel communal préfèrent signaler individuellement et collectivement la présence de lentes ou de poux. Il ne s‘agit là ni de juger les familles, ni de stigmatiser tel ou tel enfant.

Il est également impératif que les familles nous signalent la présence de poux ou de lentes.

L’équipe éducative se trouve démunie et le cycle piscine arrive à grands pas.

Certaines familles songent à déscolariser leurs enfants, particulièrement sur cette période-là.

 Le pou est un excellent nageur !

Le règlement de la piscine prévoit le port obligatoire du bonnet de bain dans le cadre scolaire. Pour plus d’efficacité, il doit être en silicone.

Le responsable du bassin nous communique qu’il se réserve le droit d’interdire de baignade toute personne atteinte de pédiculose.

Pour la mairie, Mr Charvet propose de demander un traitement antiparasitaire pour les sièges du bus.

On pourrait également traiter les porte-manteaux, dossards, tapis de repos de l’école…

Les activités extérieures, sportives ou autres, peuvent aussi être facteurs de contagion.

De leur côté les familles ont-elles des trucs et astuces dont elles pourraient nous faire part ?

Nous attendons vos retours.

Séance levée à 18h40